



Conférence Perspectives salariales du 21 septembre 2021

Présidée par la ministre de la fonction publique, cette première réunion amène un calendrier de travail pour fixer dans les quatre prochains mois ce qui relèvera des perspectives salariales dans les trois versants de la Fonction Publique.

La méthode de travail change les codes du dialogue social et pour Solidaires Fonction Publique pose ouvertement une relecture dans l'exercice du dialogue social.

Si nous pouvons comprendre les enjeux en termes de discussions et de diagnostic, il faut clairement s'interroger sur le fait de s'inscrire ou non dans cette phase de réunions.

La Ministre de la Fonction Publique a présenté les thèmes qui seront travaillés dans le cadre de la conférence avec les OS et de la mission confiée aux deux personnalités qualifiées, que sont Paul Peny et Jean Dominique Simonpoli qui apporteront "leur expertise, leur hauteur de vue et leurs propositions s'agissant des évolutions salariales de la Fonction Publique". Il s'agit selon elle de tracer "les perspectives des carrières et rémunérations pour les prochaines années".

Quatre thèmes, quatre moments :

Le cycle de travail s'attachera aux thématiques fixées par la ministre que sont :

- Attractivité de la Fonction Publique, enjeu majeur au regard des jeunes et de l'avenir des recrutements. Enjeux d'égalité aussi, qui demandent davantage d'objectivité avec la mise en œuvre d'un observatoire sur les salaires avec des indices d'égalité, d'abord au niveau de la FPE.
- Egalité professionnelle, thème majeur encore avec une attente d'équité de rémunération entre genres, métiers, entre titulaires et non titulaires.
- Carrières.
- Contractuel-les.

Pour Solidaires Fonction Publique, les évolutions telles que présentées révèlent bien une refonte de la Fonction Publique tant sur son statut, ses grilles de rémunération, sa structuration et ses carrières, ce que la Ministre nomme "les fondements d'une nouvelle politique salariale de ressources humaines."

Quid des spécificités liées au statut général de la Fonction Publique quand la même Ministre cherche à fluidifier les trajectoires entre versants, et avec le privé, tout en prenant en compte une meilleure territorialité, ce qu'elle définit comme "prendre du recul, interroger les évolutions RH au regard de la société et des aspects territoriaux".

Dès lors, le pire est à craindre, la feuille de route est tracée.

Une feuille de route qui aboutira à quoi concrètement ?

Selon la ministre, il s'agit de travailler pendant 4 mois, jusqu'en février 2022, - à la veille des élections présidentielles, sur des pistes et propositions de mesures dont pourra ou non se saisir le gouvernement qui prendra la suite en mai 2022.

Solidaires Fonction Publique a rappelé dans sa liminaire la nécessité de travailler sur ce cycle dans le cadre de mesures globales, pérennes urgentes et qui considèrent tout.es les agent.es de la FP. Nous avons porté la nécessité de prendre des mesures urgentes dès 2022, au-delà de celles annoncées au mois d'avril et Juillet qui n'entraînent que de maigres avancées pour une partie des agent-es les moins bien rémunéré-es, et laissent de côté toutes les urgences que sont la revalorisation de la valeur du point d'indice, l'attribution d'un nombre de points uniforme à tout-es, la fin des suppressions d'emplois, des plans d'investissements ambitieux dans les trois versants de la Fonction Publique.

Ce premier rendez-vous, de deux heures, a fixé le cadre politique et méthodique de l'exercice attendu de la Ministre par les OS, évoquant sans ambages " vous allez travailler", ce n'est pas "nous qui allons travailler".

Travailler donc et pour cela aidés de deux personnalités dont la lettre de mission reste à écrire et sur laquelle là encore nous pouvons travailler...

Reste maintenant à fixer un cadre dans lequel l'authenticité des contributions des acteurs et actrices ne seront pas diluées et de définir le type de rendu de cette conférence sur les perspectives salariales....

Quelques annonces tout de même :

Seul véritable intérêt de ce moment partagé avec la Ministre, celui d'apprendre que dès le 1er octobre, l'indice minimum de traitement passe à l'indice 340 (au lieu de 337 avant prise en compte de l'inflation), afin de suivre la revalorisation du SMIC qui intervient à cette même date. Mesure d'alignement qui n'est pas en soi une avancée, contrairement à ce que clame Amélie de Montchalin, et qui s'applique à l'ensemble de la FP, encore heureux oserons-nous penser...

Solidaires FP est très circonspecte suite à cette réunion et fera preuve de la plus grande vigilance quant aux évolutions qui seront ou seraient initiées dans la perspective de cette conférence salariale.